

ARRETE 2022-PG-016
Arrêté portant réinscription sur liste d'aptitude
Concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
Spécialité « espaces naturels, espaces verts » - session 2018

Pôle Accompagnement vers l'Emploi Territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portants dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 2021-PG-033 du 28 avril 2021 portant réinscription sur liste d'aptitude au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe spécialité « espaces naturels, espaces verts », session 2018,

Vu l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, modifié par l'article 8 de l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 prévoyant que le décompte de la période de quatre ans prévue au 4^e alinéa de l'article 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale est suspendu pendant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus,

Vu l'article 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, modifié par l'article 8 de l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prévoyant que le décompte de la période de quatre ans prévue au 4^e alinéa de l'article 44 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée est suspendu du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021 inclus,

Considérant les demandes de prolongation d'inscription sur liste d'aptitude de lauréats non recrutés,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « espaces naturels, espaces verts », session 2018, les lauréats dont les noms sont portés dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : La présente liste est valable jusqu'au 13 juin 2023.

Article 3 : L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Article 4 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté ; ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de gestion concernés, sera transmise au représentant de l'Etat dans le département d'Eure-et-Loir.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Luisant, le 21 mars 2022

Certifié exécutoire compte tenu



de la transmission en préfecture le : 25/03/2022

et de la publication le : 25/03/2022

Par déléation,

La directrice générale des services,

Le Président,



Bertrand MASSOT

Céline ROUSSET

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR

Concours d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE**Spécialité « Espaces verts, Espaces naturels »****- Session 2018 -****Réinscriptions sur la LISTE D'APTITUDE****du 1^{er} AVRIL 2022****au 13 JUIN 2023**

Cf. l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, modifié par l'article 8 de l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 prévoyant que le décompte de la période de quatre ans prévue au 4^e alinéa de l'article 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale est suspendu pendant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus.

Cf. l'article 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, modifié par l'article 8 de l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prévoyant que le décompte de la période de quatre ans prévue au 4^e alinéa de l'article 44 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée est suspendu du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021 inclus.

* *lauréats n'autorisant pas les services du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à diffuser leurs coordonnées*

NOM - Prénom	Adresse
Monsieur BESNARD Arnaud	*
Monsieur CARRIERE Rémi	*
Monsieur CHAMIGNON Christophe	7 Rue du Petit Clou 03460 TREVOL
Monsieur CHARRIERE Julien	Lotissement Monte Nebbio 20167 APPETIO
Monsieur COLTIER Romain	*
Monsieur GUERIN Bastien	*
Monsieur LEFERT Tony	*
Monsieur MARECHAL Baptiste	*
Monsieur OUAZENE Rudy	*
Monsieur TRUPHÉMUS Clément	*

La présente liste est arrêtée à 10 lauréats

